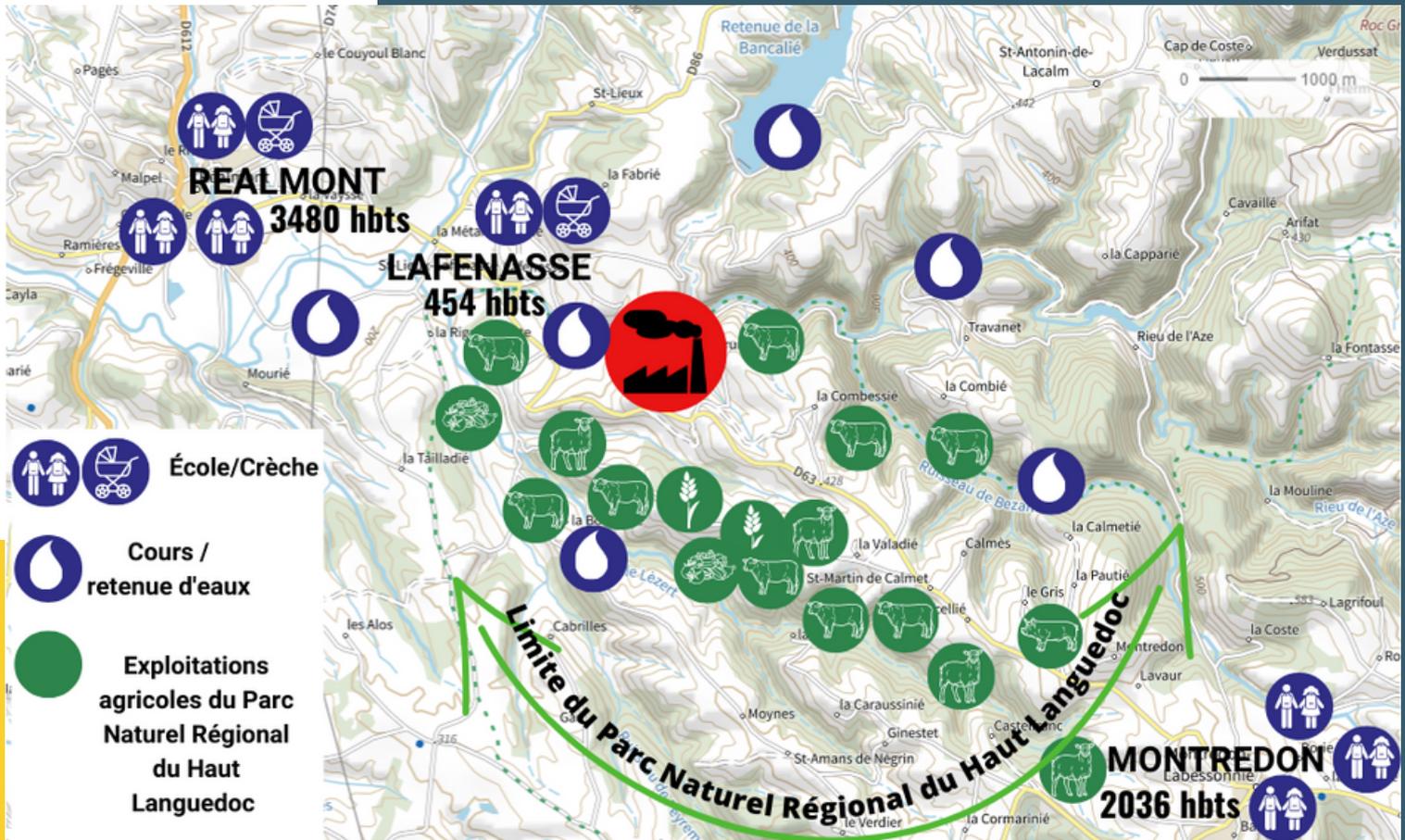




UNE NOUVELLE CENTRALE D'ENROBAGE A CHAUD EN CENTRE TARN ?



DÉCEMBRE
2022

Nous, le collectif Stop Enrobé 81, avons rédigé ce fascicule d'information à destination des élus du territoire du Centre Tarn afin de contribuer à leur réflexion.

Nous avons la volonté de nous investir dans un développement harmonieux de notre territoire, dans une gestion raisonnée de ses ressources et dans la protection de sa population, en partenariat avec les autres citoyens et les collectivités locales.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE : POURQUOI PRENDRE 10 MINUTES POUR LIRE CE FASCICULE ?.....P.2

QUAND ON GRATTE SOUS L'ENROBAGE..... P.3

LA NATURE DÉROBÉEP.5

LES ENROBÉS SE MANGENT-ILS ?P.7

PÉTITIONP.11

DES CENTRALES QUI ONT MAUVAISE PRESSE P.12

L'HEURE DU BILAN P.20

POURQUOI PRENDRE 10 MINUTES POUR LIRE CE FASCICULE ?

L'entreprise Tarn Enrobés envisage l'implantation d'une nouvelle centrale d'enrobage à chaud sur la commune de Montredon-Labessonnié, en Centre Tarn. Cette centrale remplacerait la centrale actuelle qui, située sur la commune de Lafenasse, face aux carrières, se trouve en zone inondable (rive du Dadou) et est jugée obsolète.

Dans les quelques pages qui suivent, on découvrira, entre autres :

- Pourquoi un peu partout en France, des dizaines de projets d'implantation de centrales d'enrobage à chaud ont été rejetés et empêchés par des élus locaux et des citoyens ;
- Comment l'industrie de l'enrobage à chaud est devenue aujourd'hui bien plus polluante qu'elle ne l'était hier ;
- Ce que cette pollution engendre chez les humains, la végétation et la faune ;
- Pour quelle raison, s'il sait miser sur ses atouts, le Centre Tarn, porte d'entrée du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, est appelé, en ces temps incertains, à devenir un des territoires les plus attractifs à l'échelle régionale, sinon nationale.

QUAND ON GRATTE SOUS L'ENROBAGE

De nouvelles modalités de fabrication...



Un enrobé, ou enrobé bitumineux, est un mélange de granulats, de sable et de bitume liquide (hydrocarbures obtenus par distillation du pétrole). Le tout est porté en température autour de 150 à 180° afin d'obtenir une matière molle qui durcit, quand elle refroidit, après avoir été appliquée en une ou plusieurs couches pour constituer la chaussée des routes, les parkings, les pistes des aéroports, et la plupart des surfaces de nos lieux de vies : trottoirs, cours d'écoles, pistes cyclables, etc.

Depuis 2015, a été autorisée, dans le processus de fabrication, l'incorporation de fraisâts, rabotage des anciennes routes avant d'en couler de neuves. Ces fraisâts, dont la collecte et le «recyclage» dit «vertueux» sont subventionnés, se substituent aux granulats neufs. D'abord interdits avant 2015 suivant un principe de précaution, ils ont initialement été limités, en 2015, à une proportion de 15% des volumes d'enrobés neufs, puis rendus entièrement libres en 2020. Aujourd'hui, la plupart des centrales d'enrobage à chaud incorporent de 50% à 100% de fraisâts dans leurs enrobés.

...encore plus polluantes que les précédentes

La fabrication des enrobés est génératrice, au moment de la chauffe, de tout un panel de toxiques gazeux : hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et autres composés organiques volatils, hydrogène sulfuré, etc. Ces rejets sont d'autant plus polluants lorsque des fraisâts sont incorporés au mélange parce que la qualité de ces vieux goudrons nécessite une chauffe à des températures bien plus hautes qu'un enrobé neuf, ceci afin d'assurer leur liquéfaction et leur parfait mélange au produit frais.

Or, plus on monte en température de chauffe – laquelle atteint parfois, dans le cas des fraisâts les plus denses, 280° –, plus on libère d'hydrocarbures aromatiques polycycliques et plus la concentration de leur toxicité augmente. Il faut savoir que le taux d'hydrocarbures aromatiques polycycliques produit et lâché à l'atmosphère double tous les 12° de chauffe. Ont été relevés des taux jusqu'à 700 fois supérieurs au taux attendu lors d'analyses des rejets de la centrale d'enrobage du Crès à côté de Montpellier (centrale fermée depuis par décision administrative).



Petites centrales, gros dégâts

Étiquette(s)



BENZO[A]PYRÈNE

Danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H340 - Peut induire des anomalies génétiques
H350 - Peut provoquer le cancer

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au développement.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Nota : Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.
200-028-5

Selon l'annexe VI du règlement CLP.

Exemple de classification d'une molécule présente dans les HAP

Une petite centrale, produisant 80 000 tonnes d'enrobés par an, émet une moyenne de **45 000 m³ de fumées à l'heure** à l'atmosphère, soit une moyenne de **40 à 50 tonnes de rejets physiques et gazeux par année d'exploitation sur les 20/25 km² autour du point de production.**

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques présents dans ces rejets sont avérés cancérigènes : ils favorisent les cancers cutanés, pulmonaires et de la vessie. Ils portent atteinte à la fertilité des personnes. Mais ce n'est pas tout...

LA NATURE DÉROBÉE

Imaginez qu'une entreprise vous propose l'installation d'une centrale d'enrobage sur votre territoire, près de chez vous. Il s'agirait d'une centrale dernier cri, équipée des filtres les plus performants qui existent. Elle répondrait aux normes les plus récentes. Demandez-vous alors : **où vont les toxiques gazeux produits par la fabrication des enrobés ?** Ils ont beau être retenus, par la centrale, à certaines étapes de la production, ils finiront quoi qu'il en soit par être émis dans l'atmosphère. Leurs molécules tomberont à terre. **Vous les retrouverez inéluctablement sur votre territoire, contaminant les sols, les cours d'eau, les nappes phréatiques, les zones de pompage des eaux domestiques, la faune et la flore.**

Des poissons mutants dans le Dadou



De nombreuses études scientifiques ont été conduites concernant les effets des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sur l'environnement. Parmi ces travaux, se trouvent ceux de Florane Le Bihanic, de l'Office Français de la Biodiversité. Elle a étudié les effets de l'exposition des poissons aux HAP, dans des conditions représentatives des taux de HAP mesurés dans l'environnement.

En retombant, les molécules de HAP, hydrophobes, s'accumulent dans l'eau et dans les sédiments aquatiques. **Une exposition à ces molécules provoque, aux premiers stades de développement des poissons, des modifications de gènes, endommageant l'ADN. Elle affecte le développement des poissons.** Elle suscite des comportements léthargiques et atteint les performances de nage, ce qui handicape le processus d'alimentation. Elle perturbe le système endocrinien. Elle favorise l'apparition de tumeurs cancéreuses. **Lorsque l'exposition est forte, s'observent de sévères malformations du squelette, du crâne et de la face, des nageoires, du système cardiovasculaire et du sac vitellin.**

Comment les HAP passent dans la chaîne alimentaire

Dorine Desalme, maîtresse de conférences à l'Université de Lorraine, a mis en évidence que **les HAP altéraient sensiblement le fonctionnement d'une prairie.**

Elle a montré d'abord que les sols, au premier chef les sols nus, étaient vulnérables au dépôt de HAP. **Les HAP diminuent le potentiel mycorhizien des sols qui soutient la croissance des végétaux.**

Elle a ensuite étudié les effets des HAP sur deux plantes, le trèfle et le ray-grass. **Ont été constatées une accumulation majeure de HAP vers les feuilles de trèfle ou de ray-grass et une migration vers les racines.** La biomasse aérienne du trèfle s'en trouve significativement affectée (environ - 25% de développement), suggérant un impact sur le métabolisme carboné de la plante. **Or trèfle et ray-grass sont broutés par les bovins et les ovins. Leurs constituants se retrouvent donc dans le lait et la viande que nous consommons.** Et ce, sans contrôle aucun, car les inspecteurs en charge de la surveillance des sites classés ICPE (Industrie Classée pour la Protection de l'Environnement), parmi lesquels figurent les sites d'implantation des centrales d'enrobage à chaud, sont bien trop peu nombreux pour exercer une veille technique et environnementale effective.

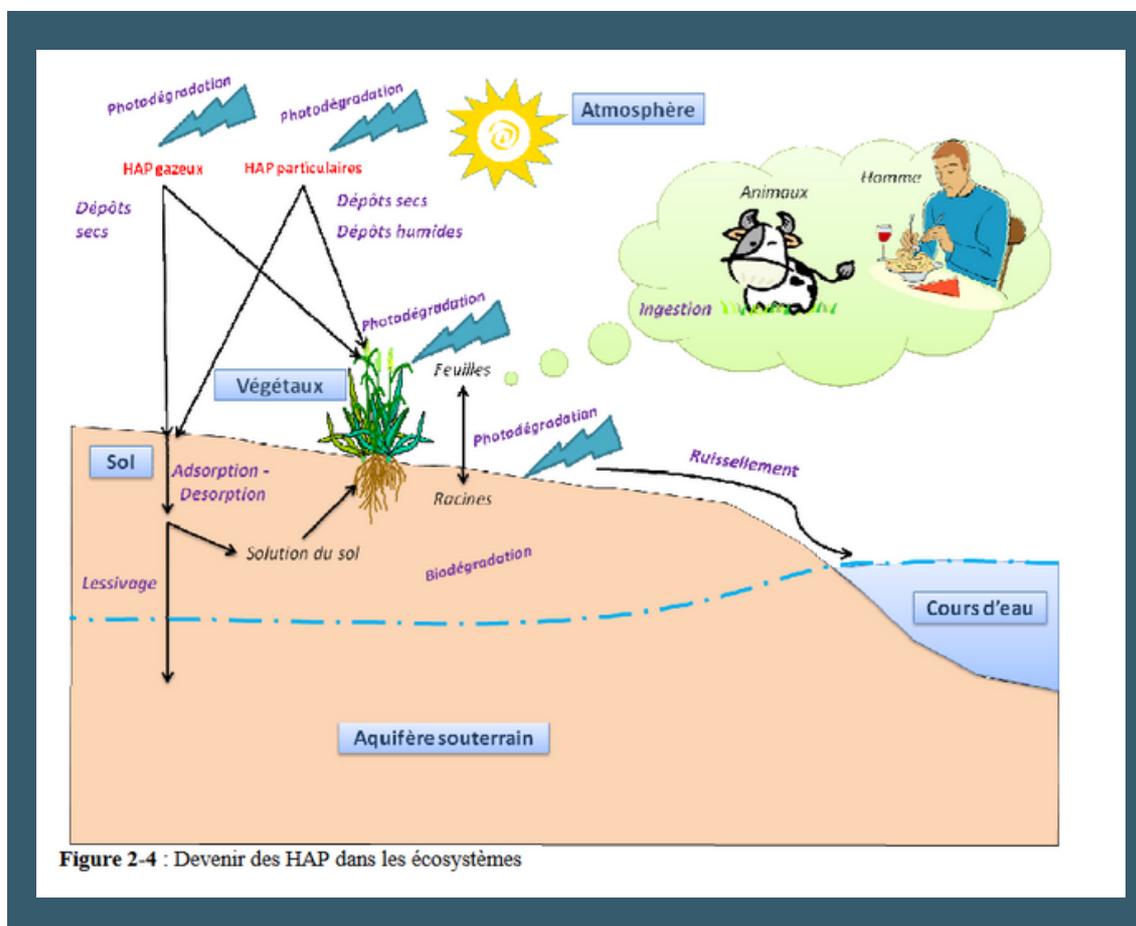
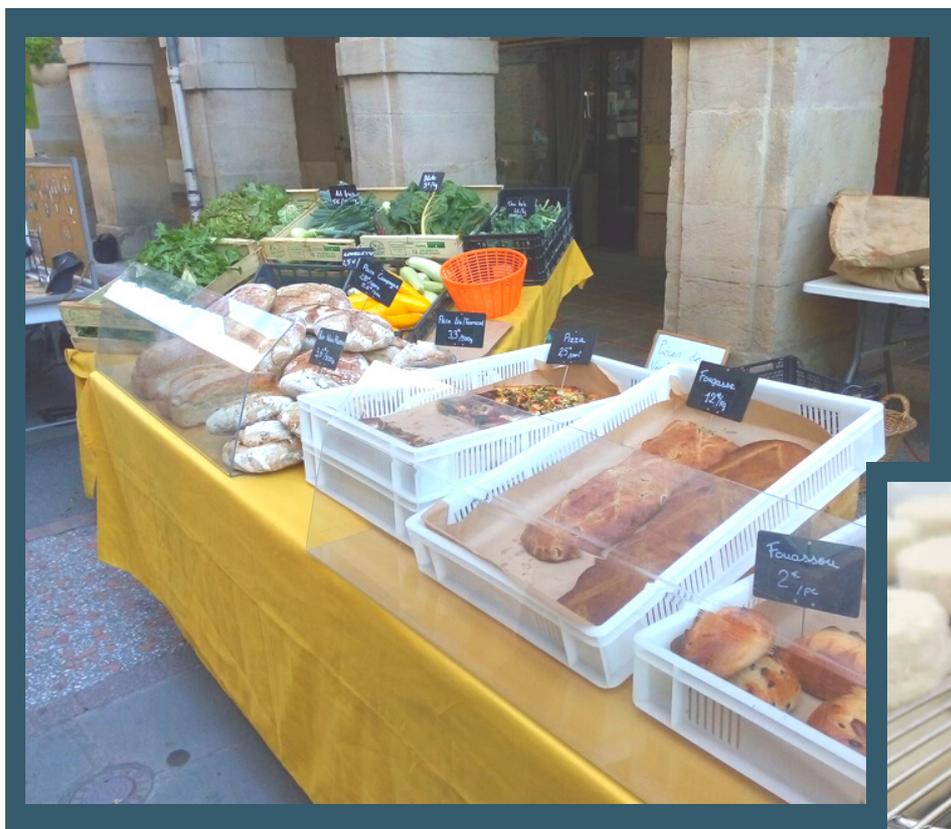


Figure 2-4 : Devenir des HAP dans les écosystèmes

LES ENROBÉS SE MANGENT-ILS ?

L'activité économique principale en Centre Tarn est l'agriculture au sens large. Cette agriculture jouit d'un atout essentiel : sa diversité, depuis le maraîchage jusqu'à la grande exploitation céréalière en passant par toutes les formes d'élevage. Elle est aussi en plein renouvellement, avec l'émergence de nombreux projets qui entendent associer pratiques vertueuses vis-à-vis de l'environnement, circuits courts et santé humaine. **Cette agriculture fait aujourd'hui la richesse du territoire et se montrera, demain, la plus résiliente face aux difficultés causées par le dérèglement climatique.**

Le projet de nouvelle centrale d'enrobage sur la commune de Montredon-Labessonnié nécessiterait **la transformation de cinq hectares de terres agricoles en site industriel**, classé ICPE, à savoir en site qui présente des dangers pour l'environnement et pour la santé des humains. Plus encore, **il remettrait en cause les choix vertueux de diverses exploitations agricoles et donc leur existence.** En voici trois exemples. Ces trois exemples sont situés dans les plus proches environs du site choisi pour la nouvelle centrale, mais on pourrait en citer bien d'autres à l'échelle du Centre Tarn, dont le territoire dans son ensemble serait affecté par la présence de la centrale.



Les Jardins de Soleilcat : expérimenter la technique des sols vivants

Dorian Pastre, jeune ingénieur agronome diplômé de l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, a créé « Les Jardins de Soleilcat » il y a quatre ans dans le but de produire des légumes en circuit court grâce à des pratiques agroécologiques. La parcelle de 2,4 hectares se trouve sur la commune de Montredon-Labessonnié, au lieu-dit Soleilcat.

L'objectif à long terme est d'arriver à identifier et mettre en œuvre des techniques maraîchères ne nécessitant pas d'intrant et de maintenir la fertilité des sols grâce à des engrais verts et la taille des arbres environnants. Avec deux salariés, ont été cultivés cette année 6000 mètres carrés de culture maraîchère en plein champs et 1000 mètres carrés sous serre. Les résultats sont très encourageants grâce à un environnement naturel de bonne qualité – qualité de l'eau et de l'air, biodiversité, facteurs essentiels pour la réussite de projets agroécologiques. L'exploitation fournit 60 paniers de légumes par semaine à des particuliers et vend ses productions sur deux marchés hebdomadaires, huit mois sur douze.



Le Gaec de la Réveillée : une vie pour l'élevage

L'exploitation d'Anne Viarouge est une exploitation familiale depuis 1966. Anne est installée au sein du Gaec de la Réveillée depuis 1990 et exploite 125 hectares. Les terres se trouvent de part et d'autre de la D63 qui va de Lafenasse à Montredon-Labessonnié. Elle a aussi en fermage les terres à proximité des carrières.

Éleveuse de vaches laitières Holstein (65 vaches), Anne a fait le choix, en 2009, de la construction d'un séchage en grange, investissement colossal qui a conduit à supprimer l'ensilage afin de produire un lait tout foin. Tous les concentrés qui entrent dans la ration proviennent des céréales cultivées sur la ferme. Le dernier investissement en date est la construction d'un hangar pour couvrir le tas de fumier, fumière qui répond aux mesures agri-environnementales.

Ayant opté pour le bien-être animal (ce qui limite les interventions vétérinaires et les frais afférents), elle a signé début 2020 la charte « Les éleveurs du Sud-Ouest » qui l'engage à produire de façon raisonnée un lait local et de qualité (<https://les-eleveurs-du-sud-ouest.fr/>). Son ambition est d'éliminer, du processus d'élevage et de production du lait, tous les éléments susceptibles d'affecter l'environnement : ficelles, bâches, etc.



La Ferme des Zazous : le renouveau de la polyculture

La Ferme des Zazous c'est l'association de Claire Meynet-Cordonnier, Clémence Raynaud, Benoît Lollivier et Aline Coutarel depuis avril 2021. C'est aussi un lieu, La Borie Maigre, qui a été façonné pendant 40 ans par Daniel Coutarel et Blandine Bouisset. La ferme est depuis 1988 en agriculture biologique et sous mention Nature et Progrès.

Aujourd'hui l'exploitation compte 70 hectares d'un seul tenant dont un tiers de bois. Chacun.e des associés est en charge d'un atelier : Ovin Mixte, Bovin Mixte, Fromagerie, Cultures, Meunerie, Maraîchage, Boulange et Ferme pédagogique. Les produits (viande, fromage, pain, farine, pizza, légumes) sont vendus sur les marchés du territoire et à la ferme. La ferme accueille également des écoles, des centres de loisirs, des centres sociaux, des sorties familles, des formations, des événements festifs d'avril à octobre.

Au début du projet, une réflexion a été menée sur la raison profonde de son développement. « Nourrir et se nourrir. Nous entendons par ces verbes, une action nourricière des personnes et d'un territoire. Nous voulons contribuer au vivant et au bien commun par une compréhension des écosystèmes humain, animal et végétal en cultivant la coopération et la souveraineté. Nous entendons par souveraineté le fait d'être conscient du pouvoir et de la responsabilité que nous avons à exercer pour prendre soin de ce vivant. Nous voulons agir pour une société dans laquelle l'agriculture paysanne est factrice de lien entre les individus et les espaces. »



DÉJÀ PLUS DE 20 000 SIGNATAIRES



MesOpinions



PÉTITION

**NON À L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE À
GOUDRON EN TERRES AGRICOLES (TARN,
MONTREDON-LABESSONNIÉ) !**

21.419 signatures

DES CENTRALES QUI ONT MAUVAISE PRESSE

LE DAUPHINÉ
libéré

ÉPAGNY METZ-TESSY / POISY / SILLINGY

Centrale à bitume près des écoles : 600 parents et enfants manifestent

Munis de masques de protection contre la pollution, ils réclament l'abandon pur et simple du projet... Par Alixan LAVOREL - 21 juin 2019

Ils disent "non" au projet de centrale à bitume sur la commune de Poisy. Vendredi matin, environ 600 parents d'élèves et enfants étaient rassemblés devant quatre établissements pour exprimer leur désaccord au projet : l'école privée Les Sapins d'Épagny (une soixantaine de personnes), l'école publique La Tuilerie à Épagny (350), l'école publique de Poisy (100-150) et celle de Chaumontet à Sillingy (une centaine).

L'usine en question doit s'installer à 900 mètres à vol d'oiseau des écoles d'Épagny, provoquant l'inquiétude des parents d'élèves.

Devant l'école publique La Tuilerie, à Épagny, 350 enfants et parents étaient munis de masques antipollution pour interpeller les pouvoirs publics. « On ne comprend pas ce projet », déplore Florent Allard Guilmineau, membre de l'association "Non à la centrale bitume des marais noirs".

Les parents d'élèves s'inquiètent pour la santé des enfants et plus généralement des habitants des environs : « Nous sommes dans une cuve et quand il y a du vent, tout est dirigé vers Annecy. Que ce soit pour les enfants, les habitants ou simplement l'environnement, c'est terrible. »

Pour contrer la construction de l'usine à bitume, les parents d'élèves, qui souhaitent l'abandon pur et simple du projet, en appellent au préfet de la Haute-Savoie, Pierre Lambert, pour trancher et annoncer l'avis de l'Etat sur la question.



Rappel :

Depuis plusieurs semaines, le projet d'installation d'une centrale de concassage et d'enrobage pose problème dans les communes d'Épagny Metz-Tessy et Poisy.

Les habitants du nouveau lotissement, situé à 500 mètres du futur projet, ont même lancé une pétition.

Fin mai, une réunion publique pour expliquer le projet avait tourné au fiasco. Une large majorité du public hostile à ce projet n'avait pas hésité à manifester sa colère.

Centrale d'enrobés : le projet qui inquiète le vignoble chablisien

Le projet d'installation d'une centrale d'enrobés par APRR, dans le Chablisien, inquiète de nombreux viticulteurs. Ils en ont fait part au préfet.

Par Antonin BISSON - 22 septembre 2016

La société Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR) a effectué une demande d'autorisation d'exploiter un poste mobile d'enrobage, sur la commune de Saint-Cyrles-Colons, en bordure immédiate de l'autoroute A6, à proximité de l'aire de repos du Buisson rond. Un projet qui a conduit APRR à mener une étude d'impact et une enquête publique, mais qui fait déjà l'objet de nombreuses contestations.

La décision finale revient au préfet de l'Yonne

Même s'il a émis un avis favorable pour ce projet, le commissaire enquêteur a demandé à APRR de « ne pas fabriquer d'enrobage de bitume sur le site pendant la floraison du raisin chablisien ». « Tous les producteurs n'ont pas les mêmes cycles de production. Cette réserve ne change donc pas fondamentalement les choses », note Sylvain Frochot, membre du bureau de l'association Vents contre Air et fermement opposé au projet.

La décision finale d'autoriser ou pas ce projet revient au préfet de l'Yonne. Qui se prononcera après le passage du dossier devant le Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, dans les prochaines semaines (Coderst). « **Si la réponse du préfet est favorable, le site sera exploité entre 2017 et 2019 pour le projet de construction d'une troisième voie sur l'autoroute A6, dans ce secteur. Il nous servira ensuite pour les chantiers plus classiques de renouvellement de la chaussée** », prévient Christophe Mathey, directeur régional adjoint chez APRR. « En terme d'image, cela pourrait se révéler catastrophique. La vigne est extrêmement sensible et nous avons informé le préfet de notre vive opposition », craint Frédéric Guegen, le président de la Fédération de défense de l'appellation chablis.



Des craintes et des contraintes

« Le préfet a toujours soutenu la branche viticole ; nous lui avons écrit à deux reprises, donc nous espérons qu'il comprendra que ce serait catastrophique d'implanter une centrale comme celle-ci à côté du vignoble », poursuit le secrétaire général du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). Des craintes que la société APRR entend, « mais il est difficile pour nous de nous positionner sur ce sujet, indique Christophe Mathey. Nous nous appuyons sur des obligations réglementaires, en termes de tonnages ou d'horaires de production. Nous respecterons évidemment ces obligations, mais ce n'est pas à nous d'évaluer si les craintes sont justifiées. »

De plus, la société autoroutière estime que la réserve du commissaire enquêteur constitue pour elle un véritable obstacle. « **C'est extrêmement handicapant car la floraison arrive généralement entre les mois de mai et juin. Or il est difficile d'effectuer le travail d'enrobage l'hiver et nous évitons de le faire en juillet et août lors des périodes de départ en vacances. Donc il s'agirait d'une vraie contrainte** », affirme le directeur régional adjoint.

La décision définitive de la préfecture est attendue dans les prochains mois.

Une autorisation permanente mais des installations provisoires

Dans sa demande d'autorisation d'exploitation, APRR fait état d'un « poste mobile d'enrobage à chaud ». La production ne serait donc pas permanente mais elle aurait lieu en fonction des besoins de la société.

Ainsi, lorsque le chantier est terminé, le poste mobile peut être affecté à une autre mission et donc quitter le site de Saint-Bris-le-Vineux. Ce même poste, ou un autre, est susceptible de revenir sur le site en cas de besoin.

« Bénéficiaire d'une autorisation permanente sur un même site ne veut pas dire que la production sera continue. Cela évite simplement de faire des demandes d'autorisation à chaque chantier », détaille Christophe Mathey, directeur régional adjoint chez APRR.

À proximité du chantier d'élargissement de l'A6

Pourtant, ce statut provisoire des installations ne rassure pas les opposants au projet. « On ne cesse de nous demander d'être de plus en plus raisonnables vis-à-vis de l'environnement. Cela me paraît donc totalement inconcevable d'autoriser l'installation d'une centrale sur ce site », estime Frédéric Gueguen.

Sylvain Frochot, de l'association Vents contre air, n'hésite pas, de son côté, à parler de projet « titanesque en ce qui concerne les volumes de production », évaluant à « 100.000 tonnes de produits finis la première tranche de travaux sur l'A6 ». « C'est aussi pour limiter les déplacements que nous avons choisi ce lieu, explique Christophe Mathey. Puisqu'il est à proximité immédiate du lieu du chantier. Cela permet d'éviter d'encombrer le réseau secondaire avec les poids lourds. »

"Irrespirables", "Asphyxiantes", "Irritantes"... A Carros, ces riverains n'en peuvent plus des odeurs de bitume et souhaitent déposer plainte

Voilà des années que les riverains du quartier des Plans se plaignent de nuisances olfactives émanant de la SCERM, société d'enrobage et de recyclage de matériaux. Pour défendre leurs droits, ils font besoin de fonds.

Par Ornella VAN CAEMELBECKE - 3 août 2022

En trois ans, rien n'a changé. Maintenant, ils veulent aller jusqu'au procès. En 2019, des riverains du quartier des Plans, à Carros, commencent à se plaindre d'odeurs de bitume. "Irrespirables", "Asphyxiantes", "Irritantes". Plus d'un an après, le responsable est identifié. La SCERM, société d'enrobage et de recyclage de matériaux localisée dans la zone industrielle, est pointée du doigt, dans une étude réalisée par Atmosud. C'était en novembre 2020. Depuis, la crise sanitaire et l'annulation des élections à Carros (en décembre 2021) ont empêché de vraiment avancer sur le dossier, alors que les riverains ne cessent d'alerter les pouvoirs publics.

"Il faut que ça s'arrête"

L'association Air pur Carros, fondée par les riverains des Plans en 2020, souhaite désormais porter plainte. Le dossier est monté. Les arguments acérés. Prêts à être avancés sur l'échiquier juridique. Mais les membres ont besoin de récolter des fonds pour l'avocat. "Au moins 5 000 euros". Karine Risso, une des fondatrices et porte-parole de l'association : "Il faut que ça s'arrête. Nous sommes toujours autant gênés par les odeurs. Rien que la boîte mail de l'association, 150 personnes se disent importunées". Il y a deux moyens de participer au financement de l'action : l'adhésion annuelle à 10 euros et une cagnotte en ligne.

Des études en cours

Les riverains exposés aux effluves de l'usine craignent aussi pour leur santé. "Le bitume est connu comme cancérigène probable", prétend Karine Rosso. Maithé Rosier, chargée d'action territoriale chez Atmosud, nuance. "Il n'y a pas encore de réponses claires au sujet de l'impact sur la santé." Atmosud reçoit par ailleurs des centaines de signalements concernant ces nuisances : "Plus de 400 en julets sur la plateforme". En mars, la DREAL a pris un arrêté. Le document préfectoral demande à la SCERM d'effectuer des études plus poussées que celles réalisées par Atmosud, en 2020.

Victoire pour les opposants d'une usine à bitume

Par Reporterre - 28 février 2022

Victoire pour les opposants à la centrale d'enrobage à chaud de la Ville-sous-la-Ferté (Aube). Le 24 février, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (Marne) a annulé l'autorisation d'exploiter délivrée en octobre 2019 par le préfet de l'Aube à la SARL Jean Poirier, qui porte ce projet d'installation de production d'enrobé bitumineux routier. Il avait été saisi en mars 2020 par les associations Les Amis de la Terre et Préservons la vallée de Clairvaux.

Présenté lors d'une réunion publique en avril 2019 aux habitants de la commune, ce projet d'une capacité de production de 49 500 tonnes d'enrobé par an, à 600 mètres des premières habitations, avait immédiatement inquiété une partie de la population. Le jugement, que Reporterre a pu consulter, évoque ainsi « des émanations odorantes de goudron » dont l'intensité et le périmètre « n'ont pas été précisément évaluées » et un risque de pollution des eaux aux hydrocarbures.

« Après maintes recherches et une étude très approfondie de l'ensemble du dossier du pétitionnaire et de l'arrêté préfectoral, en première instance, sans contestation possible ni une seule ligne désapprouvant notre action, le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a débouté de sa demande d'exploitation la SARL Poirier et a annulé purement et simplement l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019, s'est réjoui dans un communiqué Patrick Lorne, de Préservons la vallée de Clairvaux. Nous souhaitons partager avec vous tous la joie que nous ressentons ! Mais aussi apporter à chacun l'espoir que tout est possible quand tout est tenté et que rien n'est négligé... ni le courage pour la masse de travail à produire pour se défendre, ni la hargne à ne pas se laisser enfumer ! »



L'État impose à l'usine de bitume de la Nerthe de mieux mesurer ses rejets

Les multiples requêtes des riverains ont poussé la Dreal à réaliser un contrôle de la centrale d'enrobage bitumineux de la Nerthe. Les inspecteurs s'étonnent de l'absence de contrôle par l'exploitant des rejets de deux polluants et lui donnent trois mois pour livrer des données.

Par Célia CUORDIFEDE - 4 août 2017

La mobilisation des habitants de la Nerthe a payé. Le 4 juillet, quelques jours après un rassemblement devant la centrale d'enrobage bitumineux voisine (lire notre article), la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (Dreal) a mené une inspection surprise sur le site. "Cette visite était très importante. Elle correspondait à la demande des habitants", se félicite Marie-Blanche Chamoulaud, la présidente du CIQ de la Nerthe. Depuis des années, les riverains se plaignent des fumées qui se dégagent chaque jour de l'usine et qui embaument de mauvaises odeurs les hauteurs de l'Estaque.

Dans ses conclusions rendues le 17 juillet, la Dreal ne note formellement aucun écart à la réglementation. En revanche, les inspecteurs demandent à l'exploitant du site, la Routière de Provence (filiale du groupe SATR), de compléter ses mesures de rejets atmosphériques.

Nous avons pris connaissance du rapport des contrôles des rejets atmosphériques réalisés par [la société] l'Apave le 4 mai 2017 sur votre installation. Ce rapport ne contient aucune donnée relative aux émissions de composés organiques volatils (COV) ni aux émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). (...) Or, la présence ou non de ces composés est déterminante pour caractériser la nocivité des rejets atmosphériques et leur débit et concentration sont réglementés par l'arrêté ministériel du 02 février 1998.

Autrement dit, deux polluants réglementés échappent à la surveillance de la Routière de Provence. La Dreal lui donne donc 3 mois pour réaliser ces mesures, "au démarrage et en fonctionnement normal". Les inspecteurs notent au passage que "M. Miquel, en charge de l'exploitation, a reconnu que les odeurs de bitume étaient plus marquées au démarrage de l'installation", ce qui correspond au signalement des riverains.

Le rapport précise toutefois que “les débits et concentrations de ces deux catégories de composés chimiques avaient été mesurées par le même prestataire lors du contrôle effectué en octobre 2015 sur demande de l’inspection des installations classées”. En effet, toujours suite aux plaintes, une première visite d’inspection avait été menée en juin 2015, avec la demande d’effectuer des contrôles. Mais les riverains de la Nerthe cherchent toujours à en connaître les conclusions.

Une demande de contact avec le ministère

Quand bien même les rejets respecteraient la réglementation, cela ne rassure qu’un brin Marie-Blanche Chamoulaud. “Avec cette centrale, nous sommes à la limite de la réglementation. Il est nécessaire d’approfondir la question afin de pallier les risques liés à ces émissions et de garantir la non toxicité des rejets”, estime-t-elle. Dans le but de durcir la réglementation au niveau national, avec éventuellement un abaissement des seuils limites de pollution, les membres du CIQ de la Nerthe ont contacté la sénatrice Samia Ghali (PS). Son entourage nous assure qu’elle est prête à les appuyer dans leurs demandes auprès du ministère de l’Environnement. En attendant les résultats des mesures, Marie-Blanche Chamoulaud souhaite “poursuivre le dialogue avec la direction de la centrale afin d’établir au mieux les risques”. Contacté à de multiples reprises, le directeur des exploitation de la centrale n’a pas répondu à nos demandes.



Faisons les comptes.

Au passif du projet de nouvelle centrale d'enrobage à chaud en Centre Tarn, il convient d'inscrire :

1. **l'artificialisation de cinq hectares** de terres agricoles et la défiguration du paysage, au sein même du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc ;
2. **la contamination, par des molécules dangereuses**, des humains, de la faune, de la flore, des cours d'eau, des nappes phréatiques et des productions agricoles ;
3. **la remise en cause** de l'activité de toute une série **d'exploitations agricoles** ;
4. **la diffusion**, suivant les vents dominants, d'une **odeur nauséabonde** à des kilomètres (dont témoignent de nombreux articles de presse locale dans toute la France) et la chute de gouttelettes noires sur les sols, les maisons, les véhicules, les jardins potagers et le linge étendu à l'extérieur ;
5. des **risques** d'incendie et **d'accident industriel** ;
6. **une augmentation du trafic routier** (sachant que 100 000 tonnes d'enrobés par an, c'est au bas mot 6 000 camions en circulation constante), avec toutes les nuisances et la pollution que ce trafic engendre ;
7. **une fuite des habitants** ;
8. une **baisse** sensible **des prix de l'immobilier** et du foncier, de l'ordre de 20% ;
9. **un recul du tourisme.**

À l'actif : deux emplois (puisque'il faut deux équivalents temps plein pour faire fonctionner le poste de commande d'une centrale d'enrobage à chaud).

Ce bilan, plus de 20 000 personnes l'ont déjà fait en signant la pétition contre ce projet.

ET VOUS ?